



Déclaration des risques

Vous envisagez d'utiliser les services d'IG Markets Limited (ci-après « nous » et toutes ses déclinaisons selon le cas) pour vos *contracts for difference* (contrats pour la différence, ci-après « CFD ») ou vos *rolling spot forex* (opérations de change au comptant à ajustement quotidien, ci-après « RSF »). Les CFD et les RSF sont assortis de risques significatifs qui peuvent ne pas convenir au grand public.

La présente déclaration fournit des informations concernant les risques inhérents aux CFD et aux RSF mais ne couvre pas nécessairement la totalité des risques existants et l'impact de ces risques sur votre propre situation. En cas de doute, nous vous recommandons de consulter un conseiller professionnel. Il est essentiel que vous compreniez les risques auxquels vous vous exposez avant d'entamer des opérations de bourse avec nous.

Si vous décidez d'effectuer vos opérations de bourse avec nous, il est essentiel que vous restiez au fait des risques inhérents à ces opérations, que vous mainteniez des ressources financières adéquates pour assumer ces risques et que vous surveilliez vos placements avec soin.

Couverture et effet de levier

Avant d'initier votre CFD ou RSF, nous vous demandons habituellement de déposer des fonds en tant que garantie, ou « marge ». Cette marge représente souvent une petite partie de la valeur totale du contrat, par exemple 10 %. Ainsi, votre opération présente un « effet de levier », qui peut jouer en votre faveur ou en votre défaveur. En effet, une fluctuation de cours favorable décuple le rendement dégagé sur la marge de la position à l'inverse la moindre fluctuation défavorable peut engendrer des pertes significatives.

Tant que vos positions restent ouvertes, il est de votre responsabilité d'assurer que le solde de votre compte, après comptabilisation des plus ou moins values latentes, est au moins égal au montant total de la marge que nous vous avons demandée. En conséquence, si les cours évoluent en votre défaveur, il est possible que vous deviez nous fournir une marge supplémentaire importante, dans un délai très court, afin de maintenir vos positions. Si vous ne versez pas les fonds requis, nous sommes autorisés à clôturer l'une ou plusieurs de vos positions, voire la totalité, et vous devez assumer les éventuelles pertes encourues.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en vertu de nos conditions générales, nous sommes autorisés à augmenter les taux de marge dans de brefs délais. Dans ce cas, vous pourriez devoir déposer des fonds supplémentaires sur votre compte afin de couvrir l'augmentation des taux de marge. Si vous ne versez pas les fonds requis, nous sommes autorisés à clôturer l'une ou plusieurs de vos positions, voire la totalité.

À moins que vous n'ayez établi une limite de perte absolue (par exemple, par le biais d'un ordre Stop Garanti), il est possible que les fluctuations de marché engendrent la perte de la totalité de votre marge – voire plus, auquel cas vous devrez vous acquitter auprès de nos services du montant de cette perte. Nous vous proposons différents outils de gestion des risques afin d'éviter cette situation.

Surveillance des positions

Compte tenu de l'effet de levier et de la rapidité avec laquelle les pertes et profits peuvent survenir, il est essentiel que vous surveilliez attentivement et en permanence vos positions. Il est de votre responsabilité de surveiller vos opérations et, tant que vos positions restent ouvertes, vous devez vous donner les moyens de le faire.

Les CFD et les RSF sont des opérations hors cote

Nos CFD et RSF ne sont pas effectués sur les places boursières. Nous définissons nous-mêmes leurs cours et leurs modalités, dans le respect de toute obligation d'exécution au mieux ou de diligence, de nos conditions générales et de notre politique d'exécution des ordres. Chaque CFD ou RSF ouvert en votre nom par notre bureau de trading (y compris sur la plateforme DMA) représente un contrat conclu avec nous, qui ne peut être clôturé que chez nous et dont le transfert à toute autre personne est interdit.

En conséquence, il est possible que vous soyez exposé au risque d'un défaut de notre part. Dans ce cas peu probable, sachez que nous sommes affiliés au *Financial Services Compensation Scheme* (régime d'indemnisation relatif aux services financiers) du Royaume-Uni. En cas de demande d'indemnisation confirmée et admissible, ce régime couvre actuellement 100 % de la première tranche de 30 000 livres sterling, puis 90 % de la tranche suivante de 20 000 livres sterling (soit un plafond de 48 000 livres sterling). Le 1er janvier 2010, ce plafond de garantie passera à 50 000 livres sterling pour toute demande.

Pas de droit de propriété sur le sous-jacent

Nos CFD et RSF ne vous confèrent aucun droit de propriété sur les sous-jacents et, s'agissant de CFD sur actions, aucun droit de vote.

Pas de conseils

Sauf accord écrit annexe, nous ne fournissons pas de conseils en matière de placements ou d'opérations d'investissement. Nous sommes autorisés à vous fournir des données de marché factuelles et des informations concernant les procédures transactionnelles, les risques potentiels et les outils de gestion de ces risques, mais vous devez assumer l'entière responsabilité de vos décisions.

Pertinence

Avant d'ouvrir un compte en votre nom, nous sommes tenus, d'une part, d'évaluer sa pertinence par rapport à votre situation personnelle et, d'autre part, de vous avertir si nous le jugeons inadapté aux informations que vous nous avez fournies. Toutefois, c'est à vous qu'il appartient d'ouvrir le compte (ou pas) et de vérifier que vous comprenez et assumez les risques inhérents à ce type d'opérations.

Nous pouvons également vous demander des renseignements concernant vos revenus et votre patrimoine financier. Par la suite, nous ne vérifions pas à votre place que les fonds que vous nous avez transmis, ainsi que les profits ou pertes générés par vos positions, sont cohérents avec les renseignements que vous nous avez fournis. Il vous appartient, d'une part, de décider si vos ressources financières sont adéquates à vos investissements et, d'autre part, de déterminer votre profil de risque.

Éventail des marchés

Nos CFD couvrent une vaste gamme de marchés et instruments sous-jacents. Nous établissons les cours en fonction de ceux des marchés sous-jacents, mais les caractéristiques de nos CFD peuvent diverger radicalement de celles des marchés ou instruments concernés. Pour de plus amples renseignements sur nos CFD, veuillez lire les caractéristiques du contrat : taille, niveaux de marge, conditions de règlement, devises, etc.

Fluctuations du marché sous-jacent

Les CFD et les RSF vous permettent de spéculer sur les fluctuations des marchés sous-jacents. Bien que les cours de négociation de vos CFD et RSF soient fixés par nos soins, nous les basons sur ceux du marché concerné. En conséquence, il est essentiel que vous compreniez les risques inhérents aux opérations de ce marché, dans la mesure où les fluctuations de ses cours affectent la rentabilité de vos propres opérations. Les risques incluent :

Fluctuations de change : si vos opérations se font sur un marché dont la devise de référence diffère de celle de votre compte, les fluctuations des taux de change se répercutent sur vos pertes et profits.

Volatilité : les fluctuations des cours des marchés sous-jacents peuvent être nombreuses et imprévisibles, ce qui affecte directement vos pertes et profits. En étudiant la volatilité du marché concerné, vous saurez mieux où placer vos ordres stop.

Gapping : il s'agit littéralement d'un « écart brusque », c'est-à-dire un changement soudain du cours du sous-jacent d'un niveau à un autre. Plusieurs facteurs peuvent engendrer ce genre de fluctuation (actualité économique, annonce du marché, etc.), que le marché sous-jacent soit ouvert ou fermé. S'ils surviennent lorsque le marché est fermé, les cours constatés à la réouverture (et donc les cours de nos CFD et RSF) peuvent être radicalement différents de ceux qui avaient été enregistrés à la clôture ; or, vous êtes dans l'impossibilité de clôturer votre position entre temps. En conséquence, vous pouvez subir une perte significative (ou faire un bénéfice important). Un ordre Stop non garanti ne vous protège pas contre ce risque, contrairement à un ordre Stop Garanti.

Liquidité du marché : pour déterminer les cours, spreads et tailles de nos instruments, nous tenons compte du ou des marchés sur lesquels les instruments sous-jacents se négocient. Les conditions de ces marchés peuvent changer de manière significative en un court laps de temps, auquel cas nous ne pouvons pas nécessairement clôturer votre position selon les conditions qui étaient en vigueur à son ouverture.

Frais et charges

Nos frais et charges vous seront communiqués en temps voulu ou indiqués sur notre site Web. Nous vous recommandons de prendre connaissance de ceux qui s'appliquent à votre cas, dans la mesure où ils affectent la rentabilité de vos placements.

Ordres stop non garantis

Lorsque le seuil d'un ordre Stop non garanti est atteint, un ordre est automatiquement émis en votre nom pour la clôture de votre position. En d'autres termes, cette dernière n'est pas clôturée dès que le seuil est atteint mais à l'exécution de l'ordre. Nous visons à traiter ces ordres de manière équitable et aussi rapidement que possible, mais les délais et les niveaux d'exécution dépendent du marché sous-jacent. Sur un marché en évolution rapide, le cours associé au seuil de votre ordre peut ne pas être disponible et le marché peut s'éloigner de votre seuil stop, avec rapidité et de manière significative, avant que nous n'exécutions votre ordre.

Opérations de capital

Nous ne cherchons pas à tirer profit des éventuelles opérations de capital de nos clients (émission de droits, rachat ou fusion, distribution ou regroupement d'actions, offre à prix ouvert, etc.). Notre politique consiste à répercuter la rémunération que nous recevons, ou que nous recevrons si nous couvrions notre exposition par rapport à votre position. Toutefois, la rémunération dont vous profitez peut-être moins avantageuse que si vous déteniez l'instrument sous-jacent, nous pouvons vous demander de prendre une décision concernant une opération de capital plus tôt que si vous déteniez l'instrument sous-jacent et les options que nous vous proposons peuvent être plus restreintes et moins avantageuses que si vous déteniez l'instrument sous-jacent.

La vente à découvert d'actions.

La vente à découvert d'actions engendre des risques supplémentaires qui ne s'appliquent pas nécessairement aux clients détenteurs de positions longues sur actions. Veuillez prendre connaissance des risques ci-dessous et noter que ces derniers ne sont pas exhaustifs :

- risque d'obligation de rachat imminent dû à d'éventuels changements de réglementation ou conditions de l'action concernée;
- possibilité de frais, charges et/ou impositions supplémentaires tant que la position est ouverte;
- obligation de subir les impacts (comme le détachement des dividendes) accordées aux clients de la contre partie, soit les acheteurs de l'action. Cela pourrait entraîner l'obligation de renforcer la position vendeuse, et ce à des cours de marché plus défavorables.

En outre, vous devez être conscient que les annonces de sociétés éligibles à la vente à découvert peuvent être réalisées dans des délais très courts, ne donnant pas la possibilité ou le choix de clôturer la position vendeuse et/ou refuser de participer à l'opération.

Communications électroniques

Nous vous proposons d'effectuer vos opérations et de nous contacter par voie électronique, par exemple par l'intermédiaire de notre plateforme de trading Puredeal ou par email. Bien que les communications électroniques soient sûres pour la plupart, elles ne le sont pas toujours et peuvent parfois être indisponibles. Si vous les choisissez, soyez conscients du potentiel d'échec, de retard et de manque de sécurité des communications électroniques, et sachez qu'elles peuvent ne pas atteindre le destinataire escompté.